

**COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLÉES**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du lundi 20 mars 2017 à 20 H 30**

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny les Vallées, sous la présidence de Jean-Yves HAMEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Étaient présents :

Jean-Yves HAMEL, Marie-Hélène FILLATRE, Daniel GANNÉ Jean-Claude CASSIN, Jacqueline LAIR, Claudine CHAPELIER, Alain ROUSSEL, Nathalie ROCHEFORT, Michel GARNIER, Alain LEVALLOIS, Éric LAIR, Francis VERON, Jean-Yves BOURGINE, Christian SCHNEIDER, Bernard LE BLANC, Gérard LAINÉ, Adjoint  
Jean-Louis GANNÉ, Bruno DESGUÉ, Christophe SOUL, Olivier COSTARD, Didier ANFRAY, Damien VANNIER, Guillaume GANNÉ, Michel MACÉ, Loïc TOULLIER, Réjane ALEXANDRE, Christine SANSON, Rémi LEMOINE, Guy DEROLEZ, Nicole LEGEARD, Georges LEMARTINEL, Jacqueline RENARD RICHARD, Nadège TISON, Rolande PRINGAULT, Claude GANNÉ, Brigitte BEUREL, Didier CHESNEL, Michel PICHON, Bernard ALMIN, Jean-Pierre ANFRAY, Edith LE BRUN, Conseillers Municipaux  
formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absents excusés : Xavier TASSEL, Maire

Monique CHERBONEL, Véronique PAINBLANC, Denis POUPION, André CHAPDELAINÉ, Alain BERTHELOT, Daniel PACILLY, Nicole BADIER, Christophe FORTIN, Thierry DECHANCÉ, Marie-Claire ANFRAY, Nicolas PERRIER, Serge MARTINE, Christian MALLE, Patricia HESLOUIS, Bernard JÉHAN, Philippe LANGLOIS, Dominique REDINGER, Mélanie PONTAIS, Jhonny PIERRE, Maxime POISNEL, Stéphanie GÉRARD, Corinne LAINÉ, Michel BIHOUR, Hubert JUHEL, Éric BOUTIN, Anthony LAIZÉ, Karien JOURDAN, Auguste LEFRAS, Guy BLANCHÈRE.

Procurations : Xavier TASSEL a donné pouvoir à Jean-Yves HAMEL ;  
Denis POUPION a donné pouvoir à Alain LEVALLOIS ;  
Nicolas PERRIER a donné pouvoir à Alain ROUSSEL ;  
Bernard JÉHAN a donné pouvoir à Jean-Louis GANNÉ ;  
Corinne LAINÉ a donné pouvoir à Jacqueline LAIR ;  
Auguste LEFRAS a donné pouvoir à Jean-Claude CASSIN.

Secrétaire de séance : Christian SCHNEIDER

Nombre de Membres en exercice : 71

Convocation adressée le 11 mars 2017  
et affichée le 13 mars 2017

Présents : 41      Votants : 46

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur HAMEL informe de la démission effective de deux membres du Conseil Municipal :

- Monsieur Stéphane MALLE – Le Mesnil Tôve ;
- Madame Sophie BRETONNIER GARNIER – Juvigny le Tertre.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2221-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. La proposition est adoptée, il s'agit de Christian SCHNEIDER.

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur HAMEL soumet au vote le projet de procès-verbal de la séance du 21 février 2017, qui a été transmis aux conseillers. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Cependant et afin que les Conseillers fassent l'effort de prévenir en cas d'absence, il est demandé qu'à l'avenir une différence soit faite entre les Membres excusés et les Membres absents.

## DELIBERATIONS

La séance comportant des élections, Monsieur HAMEL demande au Conseil Municipal de désigner deux assesseurs : Nadège TISON et Jean-Pierre ANFRAY.

Monsieur Jean-Yves HAMEL rappelle que les adjoints et les maires délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **17.03.061 - Election du Maire délégué de Juvigny le Tertre**

Monsieur Jean-Yves HAMEL précise que le poste de Maire délégué de Juvigny le Tertre, comprend les fonctions de 2<sup>nd</sup> Adjoint au Maire de Juvigny-les-Vallées.

Monsieur Jean-Yves HAMEL demande qui se porte candidat.

Monsieur Alain ROUSSEL se déclare candidat au poste de maire délégué.

Les bulletins de vote et les enveloppes prévus à cet effet sont déposés sur la table.

Monsieur HAMEL précise qu'à l'appel de leur nom, les Conseillers prendront les bulletin et enveloppe, se rendront dans l'isoloir, puis viendront déposer leur enveloppe dans l'urne et émargeront.

A l'issue du vote, Monsieur HAMEL invite le secrétaire de séance et les deux assesseurs à procéder au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants / bulletins : .....	46
- Bulletins et enveloppes déclarés nuls : .....	7
- Suffrages exprimés : .....	39
- Majorité absolue : .....	20

Ont obtenu :

- Guillaume GANNE : .....	1 voix
- Xavier TASSEL : .....	2 voix
- Alain ROUSSEL : .....	36 voix

Monsieur Alain ROUSSEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire délégué de la commune de Juvigny le Tertre, ayant également la fonction de 2<sup>nd</sup> Adjoint de la commune de Juvigny-les-Vallées.

### **17.03.062 - Remplacement d'un Adjoint**

Compte tenu de l'élection d'un des adjoints actuels au poste de Maire délégué de Juvigny le Tertre, le poste de 8<sup>ème</sup> adjoint de la commune de Juvigny-les-Vallées est vacant.

Afin de conserver l'organisation de travail mise en place et le contenu des délégations, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de conserver le même nombre d'adjoints, soit 21 ;
- de pourvoir au poste devenu vacant, sachant que chaque élu peut se porter candidat ;
- de décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait le poste devenu vacant, soit le rang de 8<sup>ème</sup> adjoint ;
- de passer immédiatement aux opérations de vote.

### **17.03.063 – Election d'un Adjoint**

Monsieur Jean-Yves HAMEL demande qui se porte candidat.

Madame Marie-Hélène FILLATRE se déclare candidate au poste de 8<sup>ème</sup> adjoint.

Les bulletins de vote et les enveloppes prévus à cet effet sont déposés sur la table.  
Monsieur HAMEL précise qu'à l'appel de leur nom, les Conseillers prendront le bulletin et l'enveloppe, se rendront dans l'isoloir, puis viendront déposer leur enveloppe dans l'urne et émargeront.

A l'issue du vote, Monsieur HAMEL invite le secrétaire de séance et les deux assesseurs à procéder au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants / bulletins : .....47
- Bulletins et enveloppes déclarés nuls : .....5
- Suffrages exprimés : .....42
- Majorité absolue : .....22

Ont obtenu :

- Christine SANSON : ..... 1 voix
- Réjane ALEXANDRE : ..... 1 voix
- Guillaume GANNE : ..... 2 voix
- Xavier TASSEL : ..... 1 voix
- Marie-Hélène FILLATRE : ..... 37 voix

Madame Marie-Hélène FILLATRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 8<sup>ème</sup> Adjoint de la commune de Juvigny-les-Vallées.

#### **17.03.064 - Proclamation du Tableau du Conseil Municipal**

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal.

Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau les adjoints puis les conseillers municipaux.

Compte tenu des élections intervenues ce jour, Monsieur Jean-Yves HAMEL donne lecture du nouvel ordre du tableau du Conseil Municipal de Juvigny les Vallées.

Le Tableau du Conseil Municipal de Juvigny les Vallées, tel que présenté ci-joint, est adopté à l'unanimité.

#### **17.03.065 - Montant des indemnités de fonction des élus**

Par délibération du 4 janvier 2017, le Conseil s'est prononcé sur le montant des indemnités de fonction des élus mais compte tenu de la modification de l'indice de référence il convient de prendre une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités maximales allouées aux élus sont calculées à partir d'un pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'enveloppe globale puis la répartition nominale.

Il convient au préalable de définir l'enveloppe globale maximale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider les modalités de calcul de l'enveloppe maximale, telle que présentée ci-dessus ;
- de valider le montant de l'enveloppe maximale calculée au vu de la valeur actuelle du point d'indice
- de valider le maintien de la répartition des indemnités telle que votée le 4 janvier 2017 ;
- d'habiliter Monsieur le Maire à faire les démarches et signer les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

#### **17.03.066 - Effacement des réseaux électriques et téléphoniques « route d'Avranches » Juvigny le Tertre**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil le projet et les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « route d'Avranches » sur le territoire de Juvigny le Tertre.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le coût prévisionnel du projet est de 162 000 € HT.

Conformément au barème SDEM, la participation de la commune s'élève à environ 36 500 €.

Afin que cette opération puisse être programmée sur 2017 par les services du SDEM, il convient que le Conseil Municipal de Juvigny les Vallées se prononce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider la réalisation de l'effacement des réseaux « route d'Avranches » sur Juvigny le Tertre ;
- de demander au SDEM que les travaux soient achevés pour le 31 décembre 2017 ;
- d'accepter une participation de la commune de 36 500 € ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune ;
- de s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet ;
- charger le Maire ou son représentant de prendre les mesures et signer les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Il est précisé que les travaux liés au changement et à la modernisation des appareils d'éclairage public seront effectués sur 2018, et fera l'objet d'une décision en Conseil Municipal.

### **17.03.067 - Service Eau Potable Chérencé le Roussel – Tarifs**

Il est indiqué que le budget d'exploitation du service Eau Potable de Chérencé le Roussel présente un déficit. Par ailleurs, une première tranche de travaux va devoir être obligatoirement réalisée dans le bourg. En effet la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'assainissement va effectuer des travaux dans le bourg et compte tenu de l'état de vétusté du réseau d'eau potable la canalisation risque de céder.

Ainsi et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité, décide de modifier les tarifs de la façon suivante :

(contre : 1 – abstention : 4 – pour : 42)

Abonnement	89 € par an	
Consommation	de 0 à 120 m <sup>3</sup>	2,05 € le m <sup>3</sup>
	De 121 à 500 m <sup>3</sup>	1,95 € le m <sup>3</sup>
	Au-delà de 500 m <sup>3</sup>	1,60 € le m <sup>3</sup>

Ces nouveaux tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Il est précisé que le Cabinet ACEMO a été missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la partie urgente de travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable dans le bourg de Chérencé le Roussel (en parallèle aux travaux d'assainissement).

Il serait souhaitable que le service Urbanisme informe le service « Eau Potable » des Certificats d'Urbanisme (demandés à l'occasion de ventes).

### **17.03.068 - Architecture informatique**

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, il convient de créer une architecture informatique afin que les agents administratifs puissent travailler sur des logiciels métiers et des bases de données communes.

Pour ce faire deux principes sont possibles : soit l'externalisation des données sur des clouds hébergés en France, soit l'hébergement des données sur un serveur central installé en mairie.

Compte tenu des avantages et inconvénients dans le fonctionnement des services, de la possibilité d'améliorer la téléphonie, et des coûts de fonctionnement et d'investissement, la solution du serveur central a été retenue.

## Informations sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du conseil municipal

*Sans objet.*

## INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

- Elections : la liste générale de Juvigny-les-Vallées compte 1 238 électeurs à la refonte du 1<sup>er</sup> mars 2017. De nouvelles cartes électorales vont être éditées et envoyées.

Compte tenu de la taille de la commune, il est dorénavant obligatoire de présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

Une information va être mise avec les cartes électorales.

- Les services de la Banque Postale ont obtenu l'autorisation préfectorale afin d'installer un système de vidéoprotection au Distributeur Automatique de BILLETS installé sur la place de l'église à Juvigny le Tertre.

- Animation : dimanche 26 mars Chorale en l'église de Juvigny le Tertre (gratuit).